

# Rapport sur le passage à la retraite et ses déterminants

[Un rapport](#) de recherche de l'OFAS analyse le moment du passage à la retraite (donc celui de la perception de la rente des 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> piliers) et la participation au marché du travail avant et après l'âge ordinaire de la retraite.

## **Moment de la perception de la rente AVS**

Dans le 1<sup>er</sup> pilier, 88% des personnes étudiées perçoivent la rente AVS au moment d'atteindre l'âge ordinaire de la retraite. La plupart de celles percevant une rente AVS anticipée vivent dans des conditions financières précaires. Notamment, les bénéficiaires de l'aide sociale sont encouragés par les autorités à percevoir leur rente AVS le plus tôt possible.

Les personnes qui perçoivent la rente AVS plus tard que l'âge ordinaire ont quant à elles, pour la plupart, des ressources financières élevées et ne sont souvent pas tributaires de la rente AVS pour subvenir à leurs besoins. Cependant, on trouve également dans ce groupe des personnes dont les ressources financières sont très faibles et qui ont des lacunes de cotisation et d'assurance importantes (plus de dix ans). Pour elles, il s'agirait donc d'améliorer la rente AVS en retardant la perception.

L'ajournement de la rente AVS doit être explicitement annoncé pour qu'un supplément à la rente soit versé. Cette information est moins connue des personnes ayant des faibles ressources financières (seule 1 personne sur 6 procède à l'annonce) que de celles ayant des ressources financières élevées (7 sur 10).

## **Moment de la perception de la rente du 2<sup>e</sup> pilier**

Dans le 2<sup>e</sup> pilier, 52% des assurés perçoivent la rente de manière anticipée. Il s'agit principalement des personnes qui « peuvent se le permettre ». 12% perçoivent leur rente de manière différée. Il s'agit en particulier des personnes dont l'activité indépendante représente une part importante du parcours professionnel, de celles disposant de ressources financières très faibles ou encore qui vivent avec un partenaire plus jeune. La probabilité de

perception tardive de la rente est plus élevée chez les femmes.

### **Situation économique au moment du passage à la retraite**

Les auteurs de l'étude estiment que grâce au système de sécurité sociale, le passage à la retraite n'accroît pas la précarité, mais qu'au contraire, les personnes âgées entre 58 et 70 ans ont une situation plutôt aisée par rapport au reste de la population. Cela est néanmoins influencé sur le plan individuel par l'âge et les éventuels besoins d'assistance et de soins.

En moyenne, le revenu équivalent des personnes qui vivent dans une situation financière précaire avant le début de la perception de la rente AVS augmente avec le passage à la retraite. Les bénéficiaires de rentes du 2<sup>e</sup> pilier sont quant à eux plus à l'aise financièrement que la moyenne, en particulier ceux qui en perçoivent une de manière anticipée.

### **Déterminants de l'exercice d'une activité lucrative après l'âge ordinaire de la retraite**

Les personnes ayant tendance à poursuivre l'exercice d'une activité lucrative au-delà de l'âge ordinaire de départ à la retraite sont celles ayant eu un parcours professionnel continu (pas d'interruption de carrière significative) et celles qui exercent une activité indépendante. Un niveau de formation élevé et une bonne situation financière favorisent également la poursuite de l'exercice d'une activité lucrative.

Dans les ménages composés d'une seule personne, la probabilité d'exercer une activité professionnelle après la retraite est plus élevée chez les femmes que chez les hommes, alors que c'est l'inverse dans les ménages composés d'un couple. La présence d'enfant vivant encore dans le ménage augmente en outre la probabilité de maintien d'une activité lucrative après la retraite.

> D'autres éclairages sur notre rubrique [Social >> Assurances sociales >> Assurance vieillesse et survivants](#)